

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 03 juillet 2020 par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre des Finances et du Budget de la République du Tchad, son Président statutaire.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa dernière réunion, le Comité Ministériel a pris acte de la mise en œuvre, par le Gouvernement de la Banque, des résolutions adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Examinant la conjoncture économique et financière récente des Etats membres de la CEMAC et les perspectives à court et moyen termes, le Comité Ministériel a noté que le contexte économique mondial, marqué par les incertitudes engendrées par les mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19, devrait fortement peser sur les performances économiques de la CEMAC au cours de l'année 2020. Toutefois, l'ampleur de l'impact de cette pandémie sur l'activité économique sous régionale demeure incertain, en liaison notamment avec les difficultés à anticiper l'évolution de la pandémie et les cours du pétrole brut sur les marchés internationaux. En conséquence, il a recommandé une vigilance accrue dans le suivi infra-annuel de l'évolution des différents agrégats macroéconomiques et financiers, afin de pouvoir réagir et adopter les mesures correctrices nécessaires en cas de déviation marquée par rapport à la trajectoire initialement anticipée de l'économie.

Statuant sur l'évolution récente et les perspectives des relations des pays membres avec le FMI, le Comité Ministériel a relevé que la sortie rapide de la crise économique en vue de consacrer les efforts à la mise en œuvre des programmes de deuxième génération, essentiellement axés sur les réformes visant la transformation structurelle des économies, l'amélioration du climat des affaires et, *in fine*, la réalisation d'une croissance durable et inclusive, nécessite que les pays de la CEMAC surmontent les effets de la pandémie de Covid-19 sur les économies, grâce notamment à une meilleure mobilisation des appuis d'urgence et exceptionnels des partenaires au développement.

Le Comité Ministériel a ensuite adopté le rapport d'activité 2019 du Comité de Stabilité Financière de l'Afrique Centrale.

Abordant l'état d'avancement de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, le Comité Ministériel a invité les Etats membres de la CEMAC n'ayant pas encore transmis la liste des entreprises dont une partie du capital est à introduire en bourse, à le faire dans les meilleurs délais, en vue de l'application effective du Règlement CEMAC relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements.

Au plan réglementaire, le Comité Ministériel a adopté le Règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC.

Au titre des mesures individuelles, le Comité Ministériel a décidé de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, les dossiers de nomination du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). De même, il a procédé à la nomination d'un Commissaire titulaire de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Le Président du Comité Ministériel,



TAHIR HAMID NGULIN